



SAINT-DERRIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

Séance du 06 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 029-212902449-20260722-DELIB_032_2026-DE

Convocation :

29 JUIN 2026

**Nombre de
Membres :**

En exercice : 15

Présents : 13

Pour : 13

Contre :

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-six, lundi 06 juillet à 18 heures Les membres du conseil municipal de la Commune de SAINT-DERRIEN, légalement convoqué le premier septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique POT, Maire.

Etaient présents : Dominique POT, Éric LOAEC, Carole CONNAN, Christian OLLIVIER, Philippe QUIVIGER, Lydie MINGAM, Jean-Paul ALLIONE, Luc PAGE, Marianne CAROFF, Magali LE BRAS, Véronique NICOLAS, Vincent MINGAM, Sophie TOULLEC

Etaient excusés, Maryline CROQUENNEC, Jean-Pierre BOCQUIER.

M. Jean-Paul ALLIONE a été désigné comme secrétaire de séance

DEL_032_2026 - PROGRAMME VOIRIE 2026

Monsieur le Maire informe,

Un dossier de consultation a été envoyé aux entreprises par le cabinet ING Concept pour réaliser des travaux de voirie sur trois secteurs de la commune qui sont :

✓ **PONT ar Haro – KERBRAT - BELLEVUE**

Les éléments présentés sont :

- ✓ L'estimation initiale du coût, établie par ING Concept : 34 997,24 € HT
(Soit **41 996,69 € TTC**)

Les devis reçus par les entreprises sont :

- ✓ **Colas** : 40 871,55 € HT / 42 206,38 € TTC
- ✓ **David TP** : 40 871,55 € HT / 49 045,86 € TTC
- ✓ **Eurovia** : 34 967,24 € HT / 41 996,69 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de retenir l'offre de l'entreprise **Eurovia** pour un montant de :
⇒ 34 997,24 € HT (soit 41 996,00 € TTC)
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget commune 2026
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document lié à ce dossier.

Copie certifiée conforme,
Fait et délibéré à SAINT-DERRIEN,